

Lettre ouverte aux élus et candidats

J'ai été reçue par le secrétaire général de la direction des services académiques de Lot-et-Garonne le 5 avril dernier afin de définir mes besoins pour l'aménagement de la classe où je serai nommée à la rentrée de septembre 2012.

J'ai, dans le même temps, déposé une lettre de recours à l'encontre de la décision rectorale de ne pas renouveler ma nomination sur le poste que j'occupe actuellement au Cned (Centre National d'Enseignement à Distance) depuis 2002.

A ce jour, je n'ai aucune nouvelle du rectorat de Bordeaux.

Voici ma situation :

Paraplégique depuis 1988, j'ai successivement occupé plusieurs postes, le plus souvent à titre provisoire. Aucune solution pérenne n'a été trouvée pour moi pendant ces 24 dernières années. Pourtant plusieurs possibilités se sont présentées de me nommer à titre définitif sur un poste correspondant à mes désirs et tenant compte de mon handicap physique et mes soucis de santé. Je me suis chaque fois heurtée à un refus, soit par manque de postes, soit s'il y avait un choix à faire, parce que celui-ci n'était pas en ma faveur.

J'ai donc occupé l'un après l'autre plusieurs postes dans l'éducation nationale, parfois pour un an seulement où j'ai toujours donné satisfaction, ainsi que le prouvent mes rapports d'inspection ou les appréciations de mes supérieurs. (institutrice surnuméraire dans une école, maître E, institutrice dans un Ce2, correctrice au Cned, conceptrice d'activités interactives...)

J'ai effectué une formation universitaire pendant une année de congé formation, que j'ai complétée ensuite sur mon temps libre pour pouvoir proposer plusieurs projets professionnels qui m'ont été refusés.

Cette situation d'incertitude professionnelle m'a empêchée de mener à bien plusieurs projets personnels pour l'amélioration de mon quotidien. Pendant 15 ans, j'ai attendu de savoir quel serait mon avenir financier et situer géographiquement mon activité professionnelle avant de commencer un projet immobilier.

En 2002, j'ai été nommée au Cned de Toulouse comme correctrice. J'ai eu l'espoir d'une situation stable à titre définitif et j'ai engagé un projet immobilier prévu pour être conduit jusqu'en 2014.

La loi sur le handicap en 2005 m'a confortée sur cette possibilité de stabilité.

Au Cned, j'ai été sur un poste adapté pour un an renouvelable, pendant 6 ans, puis sur un poste pour 4 ans de 2008 à 2012. Les textes au sujet de ce dispositif prévoient le renouvellement sans limite de ce genre de poste.

Pourtant, ma demande de renouvellement a été rejetée à la commission académique du jeudi 22 mars 2012 à Bordeaux. La seule possibilité qui m'est proposée est le retour dans une classe.

Je travaille depuis deux ans sur un projet innovant du Cned : je mets sous la forme d'activités interactives des exercices scolaires pour les enfants qui font leur scolarité à distance. La réalisation en cours de ce projet ne sera pas terminée en juin. Je me suis formée pour cette activité professionnelle particulière, j'ai acquis une expérience pendant deux ans que je souhaiterais réinvestir. Mes supérieurs hiérarchiques souhaitent que je continue, ils ont émis un avis très favorable et prioritaire pour mon maintien au Cned. J'effectue ce travail dans de bonnes conditions pour préserver ma santé, ce qui me donne de l'efficacité dans l'intérêt des élèves.

Faut-il que je change encore d'activité professionnelle, que j'utilise mon énergie à m'adapter physiquement, matériellement, humainement, et pédagogiquement à de nouvelles fonctions ? J'ai enseigné en fauteuil roulant dans une classe il y a plus de dix ans, je sais que ce sera très difficile et que j'userai mon capital santé...

J'aime mon travail, je souhaite travailler, j'ai besoin de travailler, mais j'avoue qu'on me demande beaucoup plus d'efforts d'adaptation que si j'étais valide.

Je dois signaler que mon cas n'est pas unique, et que d'autres enseignants handicapés ou malades se heurtent eux aussi à ce même genre de difficultés.

Dominique Broc, le 12 avril 2012,
avec le soutien de

Association des Paralysés de France 47



SNUipp-FSU 47

